

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DJS 76 Création d'un bâtiment club house et d'une couverture des tennis au centre sportif Dauvin (18e), au titre du BP 2018 – Dépose d'une demande de permis de construire.

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 et L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver la dépose d'une demande de permis de construire au centre sportif Dauvin (18^{ème});

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 6 avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la dépose d'une demande de permis de construire pour la création d'un bâtiment club house et d'une couverture des tennis au centre sportif Dauvin (18^{ème}).

Article 2 : La Maire est autorisée à déposer la demande correspondante.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO